



## LE TABLEAU DE BORD DES CONSOMMATIONS

---

UNE INFORMATION COMPRÉHENSIBLE POUR AMÉLIORER  
SON COMPORTEMENT ET RÉDUIRE SA FACTURE

---

## » TABLEAU DE BORD DES CONSOMMATIONS

### PREAMBULE

L'atteinte des objectifs de performance énergétique dans les logements repose en grande partie sur la maîtrise des consommations des habitants. Depuis le 1er janvier 2013, l'article 23 de la réglementation thermique 2012 impose la mise en place dans les logements individuels ou collectifs d'un système d'information pour les usagers sur leurs consommations d'énergie.

Ces informations doivent être délivrées a minima mensuellement et selon une répartition en cinq postes : chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau des prises électriques et autres (éclairage fixe, ventilation). Cette répartition peut être basée soit sur des données mesurées, soit sur des données estimées selon un paramétrage préalablement défini.

Les professionnels se posent la question de savoir si les systèmes mis en place auront un réel impact sur l'amélioration des comportements des usagers et si les économies attendues seront significatives, notamment dans les bâtiments déjà performants énergétiquement.

Dans ce contexte, l'Association QUALITEL s'est interrogée sur la nécessité de poser dans ses référentiels, des exigences supplémentaires par rapport à la réglementation en vigueur.

## QU'EST-CE QU'UN TABLEAU DE BORD DES CONSOMMATIONS ?

Un tableau de bord est un affichage indiquant la répartition des consommations énergétiques des postes réglementaires. Il permet à l'occupant de comprendre et d'analyser ces informations qui peuvent être délivrées par voie électronique (tablette, smartphone, écran de télévision, extranet) ou postale pour les bailleurs sociaux (facture détaillée, support personnalisé).

L'objectif est de fournir à l'habitant une information précise sur ses consommations d'énergie, à la fois pour le sensibiliser à l'efficacité énergétique, améliorer son comportement et pour contribuer à réduire sa facture.

Le principe d'un tableau de bord repose sur un processus de communication entre plusieurs composants : compteur, système de transmission (radio, Wi-Fi, filaire), système de traitement des informations et affichage à destination des usagers. Tout un ensemble d'acteurs intervient sur la mise en œuvre : industriel, fournisseur d'énergie, électricien, plombier, gestionnaire de réseau, informaticien et habitant.

Grâce au tableau de bord, l'habitant dispose d'une information compréhensible des données de consommation collectées. Elles peuvent être complétées par des comparaisons détaillées (avec des consommations conventionnelles, celles d'autres usagers, son historique) et des services supplémentaires (alertes générées en cas de dépassement d'un certain seuil, préconisation de « gestes verts »).

Pour être efficace, le tableau de bord doit être clair, intuitif et facile à mettre en œuvre. Conçu comme un dispositif au service de l'utilisateur, il ne doit pas être perçu comme une contrainte ou un outil de contrôle à disposition des bailleurs ou des collectivités. Son fonctionnement repose sur la transmission des données. Pour éviter une atteinte à la vie privée des usagers, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés recommande la garantie de la protection des informations.

## L'ÉTUDE DE LA DIRECTION DES ÉTUDES & RECHERCHE DE CERQUAL

Depuis quelques années, des tableaux de bord sont apparus sur le marché, anticipant l'application de la réglementation. Pour la plupart, ces équipements sont proposés par des fournisseurs d'énergie ou d'équipements électriques, des opérateurs de télécommunication, ou des spécialistes de la domotique et des nouvelles technologies.

CERQUAL a mené une étude sur le sujet et a souhaité tester l'efficacité de ces tableaux de bord auprès d'occupants, en sélectionnant deux systèmes à poser chez plusieurs ménages.

## › TABLEAU DE BORD DES CONSOMMATIONS

### LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

Bien que des ménages se soient portés volontaires, la pose de systèmes dans des immeubles déjà construits et livrés rencontrait de telles difficultés techniques et engendrait un tel surcoût qu'il a été décidé de ne pas aller au bout de l'expérimentation. Cependant, plusieurs enseignements ont pu être dégagés de ces difficultés :

- **la mise en place d'un système doit être pensée dès la conception** et non après la livraison à cause du surcoût d'installation et de connexion une fois les bâtiments construits,
- **la compatibilité entre les différents organes du système est nécessaire.** La transmission des données depuis le compteur jusqu'à l'interface utilisateur doit être assurée sans difficulté,
- **il est préférable de choisir un protocole de collecte d'informations ouvert**, non propriétaire, et fournissant des données non cryptées pour éviter que l'utilisateur se retrouve captif du système de comptage.

Par ailleurs, l'étude a montré que le coût des dispositifs analysés, et plus généralement ceux disponibles sur le marché, reste encore élevé et n'est pas suffisamment compensé par les économies réalisées dans les logements déjà énergiquement performants.

### LA DÉMARCHE DE QUALITEL

Au regard des conclusions de l'étude, l'Association QUALITEL a pris la décision de ne pas entrer dans une démarche d'exigence supplémentaire à celles posées par la réglementation. Elle réoriente sa stratégie en menant un observatoire sur les tableaux de bord mis en place dans les opérations certifiées, afin d'en étudier le coût et l'efficacité.

Cette observation sera réalisée sur la base d'une grille qui permet de comparer les paramètres et les performances des équipements. Il s'agit d'un outil d'évaluation et non d'un cadre d'obligations.

La grille de performance porte, d'une part, sur les différents types de consommations suivies par le système (l'énergie et éventuellement l'eau), et d'autre part, sur les caractéristiques du système installé par le maître d'ouvrage. Elle s'organise autour de l'ensemble des fonctions du tableau de bord : comptage, transmission, traitement, affichage ainsi que le coût global (produit et maintenance).

Des enquêtes sociologiques ponctuelles menées auprès des maîtres d'ouvrage et des usagers permettront de compléter l'analyse afin d'évaluer l'efficacité des systèmes, leur utilité, et recueillir l'avis des ménages.

